PORTAGE DES REPAS

A DOMICILE EN LIAISON FROIDE

Renseignements à la mairie

Voir aussi l'onglet "CCAS"

Lors de sa séance du mercredi 02 avril 2025, le Conseil d'Administration du CCAS a approuvé à l'unanimité la révision des prix du portage des repas à domicile.

A compter du 1er mai 2025, le prix des repas sera facturé comme suit :

- Repas "midi" : 6,67 € TTC (ce qui correspond au prix payé par la commune au prestataire).
- Repas "midi et soir" : 8,05 € TTC (ce qui correspond au prix payé par la commune au prestataire).